

Image not found or type unknown



Meubles et Objet de valeur

Par **JTS**, le **25/07/2022** à **07:37**

Bonjour,

Mon beau pere a vécu dans un logement détenu par une SCI dont il avait des parts. Dans le cadre de sa succession un inventaire a été fait afin d'identifier les meubles et objets d'art et de valeurs.

Les héritiers ne sont pas d'accord quand à l'appartenance des meubles et objets (SCI ou père). Sans accord quelle est la regle qui s'applique et a qui appartiennent donc par default les meubles et objets de valeurs s'il n'y a pas de facture ?

En vous remerciant

Cordialement

Par **Pierrepauljean**, le **25/07/2022** à **09:33**

bonjour

voici l'article 2276 du code civil

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019017163/

Par **youris**, le **25/07/2022** à **10:07**

bonjour,

lorsque les héritiers ne sont pas d'accord entre eux, le litige ne peut-être tranché que par les tribunaux, cela demande de l'argent et de la patience car la procédure peut durer 10 ans et plus.

salutations